

DELIBERATION N° 009

DESIGNATIONS DES CONSEILLERS TECHNIQUES

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JANVIER 2022 – LA ROCHE-SUR-YON

Lors de l'Assemblée Générale de la CCI Vendée, réunie le 24 janvier 2022, il a été procédé à la désignation des Conseillers Techniques.

Les Conseillers Techniques ne sont pas membres de la CCI, ils n'ont pas à être convoqués de manière obligatoire à chaque Assemblée Générale (démarche facultative),

Les Conseillers Techniques sont des représentants de leur organisme, entreprise, entité d'origine au sein de la CCI ; ils ne représentant pas la CCI,

Les Conseillers Techniques peuvent participer aux travaux de la CCI avec voix consultative, sauf dans les instances réglementées.

Le Bureau propose de désigner en qualité de Conseiller Technique, les représentants des organismes suivants :

- Président Fédération Bancaire Française Vendée
- Directeur BPI Vendée
- Directeur de la banque de France
- Président du COREPEM
- Directeur territorial Vendée ENEDIS
- Directeur des Grands Projets ORANGE

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les désignations de Conseillers Techniques proposés ci-dessus.

Résultat du vote de l'assemblée

Quorum : 19
Votants : 29
Votes "pour" : 29
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

